



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 13 février 2023 un règlement portant le numéro 272-23 abrogeant le règlement numéro 258-22 et fixant les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2023 ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec). Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 101, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 14 février 2023.

---

Rosalie Perron  
Trésorière adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 14 février 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 14 février 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

Rosalie Perron  
Trésorière adjointe